

ANNEXE B DE L'ARTICLE III

Ventes garanties

Année Agricole 1er août au 31 juillet	1953/54	1954/55	1955/56	Equivalent en boisseaux pour chaque année agricole
..milliers de tonnes métriques..				
Australie*	2.041	2.041	2.041	75.000.000
Canada	6.804	6.804	6.804	250.000.000
Etats-Unis d'Amérique	7.353	7.353	7.353	270.174.615
France	10	10	10	367.437
<b>Total</b>	<b>16.208</b>	<b>16.208</b>	<b>16.208</b>	<b>595.542.052</b>

\* Si, en raison d'une récolte insuffisante, l'Australie invoque les dispositions de l'article X, il sera reconnu que, du fait de leur situation géographique, certains marchés dépendent traditionnellement de l'Australie pour satisfaire leurs besoins en blé en grain et en farine de blé. La nécessité de satisfaire à ces besoins constituera l'un des facteurs dont le Conseil tiendra compte pour déterminer l'aptitude de l'Australie à effectuer livraison pour une année agricole quelconque de ses ventes garanties aux termes du présent Accord.